Nations Unies S/PV.8892

Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8892e séance

Vendredi 29 octobre 2021, à 11 heures

New York

Président :	M. Kimani	(Kenya)
Membres :	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	Mme Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	Mme Byrne Nason
	Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
	Niger	M. Maman Sani
	Norvège	Mme Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée au Mali et au Niger du 22 au 26 octobre 2021

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

21-31270 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée au Mali et au Niger du 22 au 26 octobre 2021

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par les représentants des pays qui ont conduit la mission du Conseil de sécurité effectuée au Mali et au Niger du 22 au 26 octobre, à savoir les représentants de la France, du Kenya et du Niger.

Je donne maintenant la parole au représentant de la France.

M. de Rivière (France) : Cela aura été un honneur, Monsieur le Président, de conduire cette mission du Conseil de sécurité au Mali et au Niger à vos côtés et à ceux du Représentant permanent du Niger. Cette visite a permis aux membres du Conseil de se faire une idée précise de la situation, par des discussions directes et approfondies avec les autorités locales, que nous remercions pour leur accueil. Nous avons pu échanger avec des représentants de la société civile, les groupes signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les représentants de l'ONU et de la médiation internationale. Ces discussions ont été riches d'enseignements.

La visite au Mali a été l'occasion d'affirmer la constance de l'engagement du Conseil de sécurité en soutien à ce pays. Mais nous y avons aussi constaté que la situation était grave. L'insécurité augmente et l'État malien recule face à la menace terroriste, en particulier au centre. Les perspectives relatives à la fin de la transition politique sont incertaines. Le colonel Goïta et le Premier Ministre ont pris le temps de dialoguer avec le Conseil, mais sans donner d'assurances sur leur volonté de présenter un calendrier électoral conforme aux demandes de la communauté internationale. La France réitère donc son appel à organiser l'élection présidentielle le 27 février prochain, comme les autorités de transition s'y sont engagées elles-mêmes.

Par ailleurs, la France est préoccupée par le fait que les autorités aient annoncé, le lendemain de notre visite, que le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) était déclaré persona non grata. Nous appelons les autorités de transition à renouer le dialogue avec la CEDEAO, dont nous soutenons les décisions du 16 septembre dernier. Le Mali ne saurait s'isoler et doit entendre les avertissements des pays de la région.

Notre visite a également permis de saluer le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de rendre hommage aux Casques bleus qui ont perdu la vie. La MINUSMA accomplit un travail essentiel, en particulier pour la mise en œuvre de l'accord de paix, dossier sur lequel les signaux sont encourageants, et la protection des civils. Le renforcement de la MINUSMA est une absolue nécessité, et nous souhaitons poursuivre le dialogue avec les autorités maliennes à ce sujet.

Au Niger, nous avons pu constater que malgré les nombreux défis, le modèle démocratique fonctionnait et que les autorités avaient une vraie vision stratégique pour leur pays. Nous avons apprécié la présentation claire de leurs objectifs en matière de sécurité, de lutte contre le changement climatique et d'éducation, en particulier des filles.

Nous saluons à ce titre l'adoption il y a quelques instants de la résolution 2601 (2021), sur la protection de l'éducation, portée par le Niger et la Norvège. Elle vient renforcer le cadre existant sur le programme concernant le sort des enfants en temps de conflit armé cher à la France, comme le Conseil le sait.

Au Niger, nous avons aussi pu discuter de manière précise du soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), en particulier avec son commandant, le général Bikimo, lors d'une visite du poste de commandement conjoint. Comme le Niger et les autres pays du Sahel, la France demeure convaincue de la pertinence du projet de bureau de soutien des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel. Le Secrétaire général vient de nouveau de rappeler dans sa lettre au Conseil son soutien à cet objectif. Nous souhaitons continuer à en discuter avec les membres du Conseil à la lumière des enseignements de notre visite. Il est temps que le Conseil prenne ses responsabilités sur ce dossier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Niger.

M. Maman Sani (Niger) : Le Niger s'est réjoui de l'organisation de la visite du Conseil de sécurité au Sahel. Fort opportunément, elle a donné une impulsion aux efforts de la région en proie aux défis sécuritaires, de développement et aux changements climatiques, exacerbés par l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus.

C'est pourquoi nous devons soutenir les actions d'envergure régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que son rôle de médiation au Mali. Aussi, nous encourageons la poursuite de l'étroite collaboration entre la CEDEAO et le Mali.

Par ailleurs, la visite nous a permis de constater les efforts probants consentis par le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en matière de sécurité et de développement. La Force conjointe du G5 Sahel a besoin de soutien, et nous espérons voir le Conseil de sécurité dépasser ses désaccords sur ce point.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Niger de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

Le Conseil de sécurité a effectué, du 22 au 26 octobre, une visite de terrain au Mali et au Niger afin d'évaluer les efforts d'ordre politique, sécuritaire, humanitaire et en matière de développement entrepris dans ces pays. Le Kenya est fier d'avoir organisé la visite du Conseil de sécurité au Sahel durant sa présidence.

Au Mali, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré le Gouvernement de transition, notamment le Président de la Transition, le Premier Ministre, les groupes armés signataires, des représentants de la société civile, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres personnalités actives dans le domaine de la sécurité. Ce que le Conseil a découvert, c'est une région du Sahel qui éprouve d'importantes difficultés à lutter contre le problème du terrorisme.

Au Niger, les membres du Conseil de sécurité ont rencontré le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre des affaires étrangères, le Commandant de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies.

Ce qui a le plus frappé le Kenya au Niger, c'est la réponse du Gouvernement nigérien, qui met l'accent sur la légitimité démocratique en tant que dimension clef de la stabilisation du Niger. La stratégie du Niger, qui consiste à adopter et protéger la démocratie, et à promouvoir l'inclusivité et des projets de développement locaux voulus et construits par les populations locales, a semblé, selon le Kenya, offrir une perspective claire pour permettre aux pays en proie au même problème du terrorisme d'en venir à bout.

Pour revenir à la partie du voyage qui s'est déroulée au Mali, le Conseil de sécurité s'est enquis des préparatifs des élections durant la période de 18 mois qui a été décidée, notamment l'élection présidentielle prévue le 27 février. Le Kenya estime que la tenue des élections et le processus de transition doivent être clairs et transparents. Les progrès vers la tenue d'élections qui permettent au peuple malien de choisir ses dirigeants sont un objectif que le Kenya appuie pleinement. Nous exhortons les autorités de transition à poursuivre leurs efforts pour honorer leurs engagements vis-à-vis du peuple malien et de la communauté internationale.

Après notre départ du Mali, nous avons appris que l'Envoyé spécial de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avait été expulsé du pays, pour des raisons dont certaines nous ont été communiquées. Même si nous comprenons que le Mali a des droits souverains, nous espérons vivement que cette expulsion ne reflète pas une quelconque hésitation à coopérer avec la CEDEAO ou à répondre aux attentes de la CEDEAO concernant la transition au Mali.

Dans l'ensemble, cette mission nous a permis de mieux comprendre les défis sur le terrain, dont les plus flagrants sont les problèmes de sécurité dans la région. La visite à la Force conjointe du G5 Sahel nous a permis de comprendre que le Conseil de sécurité doit faire davantage pour appuyer les forces africaines qui luttent contre le terrorisme sur le terrain.

Même si la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) fait un travail louable dans ses efforts pour mettre en œuvre la résolution, il est clair qu'en fin de compte, ce travail ne suffit pas pour relever les défis auxquels le Sahel et le Mali sont confrontés. Il faut donc appuyer des initiatives comme la Force conjointe du G5 Sahel, si nous voulons que le Sahel remporte cette bataille.

Nous avons été touchés par la visite du site commémoratif des victimes du terrorisme au Niger, ainsi que par la visite du mur des héros à Bamako, érigé en mémoire des soldats de la paix de la MINUSMA tombés sur le champ d'honneur. Nous continuons à présenter nos condoléances pour tous ceux qui ont perdu la vie à cause du terrorisme, qu'il s'agisse de civils ou de Casques bleus au service de la communauté internationale.

Je voudrais conclure en remerciant toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de ce voyage un succès. Je remercie le Secrétariat d'avoir pris les dispositions nécessaires sur le plan de la logistique et de la sécurité malgré les nombreux défis, ainsi que le Gouvernement nigérien de son hospitalité remarquable. Je remercie également mes collègues pour leur excellente collaboration pendant ce voyage.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Au nom du Conseil, je tiens à remercier le Secrétariat et tous les membres du Conseil de sécurité qui ont participé à cette mission pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités importantes.

La séance est levée à 11 h 15.